



Conditions générales de Garantie Vosges Literie

La présente garantie ne s'applique à nos matelas que si le sommier associé est un sommier à lattes.

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à Vosges Literie® pour l'acquisition de votre literie. Les matériaux utilisés par notre société, ainsi que le processus de fabrication pour les matelas et sommiers subissent un contrôle rigoureux et permanent.

- Votre matelas ou votre sommier sont couverts par une garantie du fabricant, pour la durée stipulée sur la petite étiquette figurant sur le flanc de votre produit. Cette garantie couvre tout vice de fabrication, pour une utilisation dans des conditions normales.
- En aucun cas la garantie ne couvre les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal, négligence ou faute de l'utilisateur, de retouches ou de transformations apportées au matelas ou au sommier, ou de phénomènes anormaux d'humidité ou de chaleur.
- Les matériaux entrants dans la composition de nos matelas peuvent perdre un peu de fermeté lors d'une utilisation constante. Si cette déperdition n'excède pas 15 % de la hauteur du produit, elle reste dans les limites de la tolérance et ne justifie pas une réclamation. Après une courte durée d'utilisation, les matériaux de garnissage doivent se stabiliser, en se comprimant légèrement, pour mieux épouser la position de votre corps.
- Sont exclus de la présente garantie, le couil de recouvrement, le fil à coudre, les poignées et les aérateurs.
- Pendant la durée de garantie, Vosges Literie® s'engage à effectuer la remise en état ou l'échange du produit défectueux par un produit identique ou à défaut un produit équivalent. Cette réfection ou cet échange ne pourront, en aucun cas, avoir pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie.
- La garantie ne couvre pas les frais de transport et d'installation, nécessaires à la mise en œuvre de la garantie de ce produit. Ces frais sont à votre charge.
- La garantie ne pourra être appliquée qu'à des produits en bon état de propreté, ne présentant pas de tâche.
- Toute réclamation devra être transmise à Vosges Literie® par courrier. Elle devra impérativement être accompagnée d'un courrier explicatif et de la référence à rappeler pour toute correspondance (N° SN à 10 caractères, en bas de l'étiquette qui se trouve sur le flan de votre produit).

Vosges Literie® n'est pas responsable des litiges commerciaux entre revendeur et acheteur, mais uniquement de la présente garantie.